

COMMENT REPONDRE A L'APPEL A PROJETS « RAYONNEMENT WALLONIE » ?

Le Gouvernement de Wallonie a décidé, début novembre, d'**ouvrir un [appel à projets](#) afin de soutenir les industries culturelles et créatives (ICC)** qui contribuent grandement au rayonnement de la région, tant en Belgique qu'à l'étranger. Cet appel entend soutenir cette dynamique, et **c'est une opportunité à saisir pour vous !**

Les Comptoirs des Ressources Créatives proposent un accompagnement aux créateurs qui souhaitent déposer un projet pour les **appels A ou B**. Ci-dessous, vous trouverez une **CHECKLIST** des questions à se poser pour bien défendre son projet.

Nous vous proposerons aussi des **ENTRETIENS VISIO** pour challenger votre dossier avant de le déposer !

L'appel à projets A vise à soutenir les talents émergents à travers **l'octroi de bourses d'un montant individuel** de maximum 40.000 euros ;

L'appel à projets B s'adresse aux structures établies qui entendent concevoir des **événements promouvant l'image de la Wallonie** en Belgique et dans le monde, en valorisant les créations et les talents wallons ; elles pourront solliciter une intervention d'un montant maximal de 250.000 euros, couvrant au maximum 60% des dépenses du projet.

REMISE DES CANDIDATURES :

au plus tard **LE 3 DECEMBRE 2020** à 20h - **Appel A**

au plus tard **LE 7 DECEMBRE 2020** à 20h - **Appel B**

Cet appel est-il fait pour moi ?

La première question à se poser est de savoir si le projet que vous allez déposer rentre bien dans cet objectif de promotion de la Wallonie, qui paraît primordial dans les critères de sélection.

Ai-je la bonne structure juridique pour y participer ?

Pour l'appel à projets A, il faut :

Être **une personne physique**, indépendante ou qui utilise des solutions de gestion collective, type Smart ou assimilé (couveuse d'entreprise, coopérative d'activités, ...), et **avoir son domicile fiscal en Wallonie**.

Être une **personne morale** (ASBL, Fondations, PME / TPE établies en société, ou consortium de personnes morales citées ci-avant) et **avoir son siège social ou siège d'exploitation établi en Région Wallonne**.

Pour l'appel à projets B, il faut :

Être une **personne morale** (ASBL, Fondations, PME / TPE établies en société, ou consortium de personnes morales citées ci-avant) et **avoir son siège social ou siège d'exploitation établi en Région Wallonne**.

Suis-je actif dans le bon secteur d'activité ?

Ici nous vous renvoyons à [la page 5 du règlement général de l'appel](#), mais vous pourrez constater que le spectre des secteurs éligibles est assez large.

Quelles dépenses seront éligibles ?

Pour l'appel à projets A : 100 % des dépenses peuvent être financées avec un minimum de 5.000 € et un maximum de 40.000 €

Pour l'appel à projets B : la subvention n'interviendra que pour 60 % des dépenses et pour un montant maximal de 250.000 euros.

2

Attention si votre structure est déjà subventionnée, les dépenses à couvrir via cet appel ne doivent pas avoir été mentionnées ou justifiées dans d'autres financements publics en cours (cf. réglementation des [minimis](#))

L'appel à projets concerne des **dépenses effectuées sur le territoire belge et/ou à l'étranger pour valoriser la Wallonie**. Les dépenses doivent concerner des actions à mener prioritairement au cours de l'année 2021. Seuls les frais liés à des achats ou restructurations de bâtiments ne sont pas éligibles (sauf si ceux-ci sont dûment justifiés par leur caractère indispensable à la mise en œuvre même du projet.)

Veuillez noter qu'il arrive qu'une partie des dépenses ne soit pas acceptée par le pouvoir subsidiant et qu'il est important que ces dernières puissent être financées via d'autres canaux.

Quels seront les critères pris en compte par le jury pour faire sa sélection ?

-  Valorisation positive de la Wallonie
-  Innovation dans la proposition
-  Créativité dans la proposition
-  Viabilité économique du projet
-  Valeur culturelle et créative du projet
-  Valeur économique et financière du projet
-  Qualification et expertise du / des candidat(s)
-  Incidence en termes d'emplois en Wallonie
-  Retombées directes et indirectes en Wallonie

Ayez toujours ces critères en tête lors de l'établissement de votre dossier de candidature et veillez à les mettre en avant.

Que éléments devrez-vous préparer pour remplir votre formulaire de candidature ?

Les dossiers de candidature sont à remplir via une interface en ligne. Vous pourrez également trouver sur le site de ST'ART Invest les règlements des 2 appels à projets où tous les éléments à fournir sont renseignés.

Vous pouvez également suivre leur actualité sur les réseaux sociaux car des séances de questions-réponses ont été organisées le 24/11 et le seront encore le 1^{er} et 2/12. En outre, leur équipe va communiquer des FAQ en capsules vidéos.

Enfin, un bon conseil serait de ne pas attendre les dernières heures pour encoder vos dossiers. Il arrive parfois que ce genre d'interface puisse « saturer » si trop d'utilisateurs la sollicitent au même moment. Changer simplement de navigateur permet parfois également de régler certains bugs.

Pour l'accès à l'interface : https://platform.younoodle.com/competition/rayonnement_wallonie

Règlement de l'appel à projets A : http://www.start-invest.be/IMG/pdf/appel_a_projets_a.pdf

Règlement de l'appel à projets B : http://www.start-invest.be/IMG/pdf/appel_a_projets_b.pdf

3

Petits conseils autour de points que nous avons relevés:

Descriptifs généraux

Dans le cadre de **l'appel A**, si vous utilisez une solution de gestion ou êtes porté par une structure d'accompagnement, vous devrez uniquement remplir le point « a » de cette partie. Vous n'aurez donc besoin que de votre numéro national.

Si vous ne connaissez pas votre **numéro ONSS**, vous pouvez l'obtenir facilement, soit auprès de votre secrétariat social, sur des documents de paie ou via votre comptable. Si vous n'avez pas d'employé, il est normal que vous n'en n'ayez pas, et vous pourrez simplement le spécifier dans le formulaire, en rappelant votre statut d'indépendant. Concernant le(s) **code(s) NACE**, vous pourrez facilement le(s) retrouver sur le site de la Banque Carrefour des Entreprises (<https://kbopub.economie.fgov.be/kbopub/zoeknummerform.html?lang=fr>)

Présentation de votre projet et de votre secteur d'activité

Pensez aux critères de sélection et au fil rouge de cet appel qui est de soutenir des projets qui participent au rayonnement de la Wallonie.

Veillez lors de la rédaction à démontrer que votre projet est bien réfléchi et qu'il a dépassé l'étape de la simple idée ou prototype. Même si votre projet ne vous paraît pas assez abouti, argumentez de manière convaincante et illustrez par plusieurs exemples que vous bénéficiez d'une solide expérience et une expertise reconnue dans votre domaine, que vous connaissez les enjeux et les spécificités de votre secteur et que vous possédez un bon réseau de partenaires fiables.

Pour la promotion de votre événement, n'hésitez pas d'ailleurs à vous appuyer sur des partenaires médias, institutionnels (communal, régional, tourisme, ...), et privés. Cela donnera plus de crédibilité à votre dossier.

Au niveau du budget demandé

Détaillez avec précision le budget global du projet (dépenses et recettes) et les postes de dépenses que couvrirait le financement. Listez tous les montants demandés pour couvrir le projet : subventions, financements, sponsors, dons et autres. Des exemples de postes de dépenses pourraient être des rémunérations, achats de marchandises, frais de transport, locations de locaux et/ou de machines, communication et promotion, diffusion, assurances diverses, frais de traduction, frais liés à la propriété intellectuelle, etc.

Pour l'appel à projets B, il est important de tenir compte que le montant demandé ne peut pas dépasser 60 % du budget total des dépenses éligibles. Le budget relatif au projet doit être présenté dans sa version conservatrice et incluant l'entièreté de sa durée d'exploitation (production et diffusion). Ce plan se présentera idéalement sous forme de comptes de résultat prévisionnel détaillé.

Documents à joindre

Type de document	Appel à projet A	Appel à projets B
Curriculum vitae détaillé des personnes clés	Obligatoire pour tous les profils	Obligatoire
Statuts	Uniquement pour les personnes morales	Obligatoire
Bilans, comptes de résultats et annexes du dernier exercice clôturé	Uniquement pour les personnes morales	Obligatoire
Compte d'exploitation du dernier exercice clôturé	Uniquement pour les indépendants en personne physique	
Détail des rentrées financières durant les 2 dernières années	Uniquement pour les candidats n'ayant pas de personnalité juridique propre	
Un plan financier détaillé prévisionnel du projet sur sa durée.		Obligatoire
Situation comptable la plus récente pour l'exercice en cours	Facultatif pour les personnes morales	
Organigramme relatif au projet d'événement		Si nécessaire
Déclaration de Minimis	Pour les personnes morales recevant déjà des subventions visée par cette loi	Pour les personnes morales recevant déjà des subventions visée par cette loi
Copie du plan d'apurement agréé par la F.W.-B. et déclaration sur l'honneur de son bon suivi	Si la personne morale se trouvait dans cette situation vis-à-vis de la Fédération Wallonie-Bruxelles	Si la personne morale se trouvait dans cette situation vis-à-vis de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Une série de documents pourra être demandée au candidat après la séance de jury et s'ils le désirent, les candidats peuvent joindre, via la plateforme, tous documents annexes et renseignements qu'ils jugeront utiles.

N'hésitez pas à demander des informations et documents à votre comptable, votre secrétariat social, votre service juridique et vos partenaires privilégiés, ils ont l'habitude de ce genre de demande.

Bonne chance !

Nous sommes à votre disposition pour « challenger » votre dossier de candidature (en visio).
Néanmoins, nous vous demandons de nous le présenter suivant la structure des formulaires de l'appel à projets, géré par [START](#) !

Si vous êtes intéressé par ce service, envoyez-nous votre premier jet de candidature par mail avant le 30 novembre 2020 à l'adresse lescomptoirs@crc-belgique.be.

Merci de nous préciser si vous avez déjà un contact privilégié avec un CRC local.